

DATE : 10/03/2024

RÉFÉRENCE : CLE/MG/202406

OBJET : Retours de la CLE du SAGE Vilaine sur le bilan de la concertation préalable du public dans le cadre de la révision du SAGE

Mesdames les garantes,

À la suite de la transmission de votre rapport bilan sur la concertation préalable du public dans le cadre de la révision du SAGE Vilaine, je vous prie de trouver en retour ci-après les réponses de la CLE du SAGE Vilaine sur les recommandations que vous avez formulées.

- **Autour de la reddition prévue en mars**

La Commission Locale de l'Eau précise que la phase de reddition des comptes est programmée en mai 2024, afin de pouvoir tenir compte des choix de la CLE lors de la validation de la stratégie en avril.

- Expliciter lors de la réunion :
 - L'articulation entre les différents travaux et phase

A chacune des étapes, il a été explicité l'articulation entre concertation et révision du SAGE, avec un schéma résumant la démarche (repris page 18 du rapport des garantes). Cette articulation sera de nouveau présentée lors de la réunion de restitution.

- Comment en terme méthodologique les travaux des participants ont été pris en compte dans les travaux qui ont suivis jusqu'à l'élaboration d'un scénario qui sera proposé en CLE en février.

L'enquête et l'ensemble des débats ont fait l'objet de comptes-rendus détaillés diffusés à l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau. Ils ont fait l'objet d'échanges en CLE et en Commission Permanente. Par ailleurs, les questions des débats ont été élaborés avec les membres de la Commission Permanente, ce qui renforce la capacité à prendre en compte les contributions dans le cadre de la révision du SAGE. Les travaux du bureau d'études SCE, qui ont conduit à l'écriture des scénarios, se sont nourris des conclusions de Palabreo. En première partie de la CLE de février, il a été rappelé les grandes conclusions de la démarche de concertation et de leur apport à l'élaboration des scénarios. Pour chacun des enjeux, il a été rappelé les notes de pertinence et d'acceptabilité estimées par les contributeurs.

Ces éléments exposés à chacune des étapes du débat seront rappelés lors de la restitution.

- Comment va être élaboré et choisi le scénario final à partir des scénarios et comment sera écrit le SAGE

Un rapport établissant le scénario tendanciel et des scénarios alternatifs par enjeu est établi sur la base des contributions des ateliers de juin et d'octobre. Pour chaque enjeu, la CLE se prononcera pour le

niveau d'ambition et donc le scénario qu'elle retient pour le futur SAGE, ce qui préfigurera le contenu du SAGE.

Ces éléments seront rappelés lors de la restitution.

- Il serait intéressant de retourner auprès du public, pour échange et avis avant validation du SAGE final par la CLE

Lors de la réunion de restitution, il sera expliqué que les citoyens seront invités à formuler un avis sur le projet de SAGE validé lors de la phase de participation du public par voie électronique.

- Préciser les actions envisagées pour une meilleure connaissance des impacts des activités sur la qualité et la disponibilité (et le partage équitable) de l'eau

Ces actions de sensibilisation et d'information seront des dispositions qui figureront dans le projet de SAGE, selon les priorités établies et validées par la Commission Locale de l'Eau. Le tableau de bord sera aussi un outil de communication et de sensibilisation sur ces sujets.

- Apporter une réponse à la contribution d'ENGIE et la rendre publique

La contribution d'Engie a été publiée sur le site internet de la révision du SAGE le 30 janvier. La CLE veillera à apporter une réponse une fois que la question soulevée aura été débattue dans ses instances.

- Préciser également comment renforcer le contrôle et l'application de la réglementation déjà présente et celle qui va être posée dans le futur SAGE

L'application de la réglementation ne relève pas des compétences de la CLE, elle ne peut donc pas renforcer cet aspect.

- **Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s**

- Continuer d'informer sur les travaux effectués par la CLE dans le cadre de la révision du SAGE (continuer notamment à alimenter le site, information dans les médias, etc.). Une newsletter peut être envisagée notamment en proposant aux répondants à l'enquête et aux participants de s'y inscrire (sous réserve bien sûr de respect de la RGPD).

Les informations relatives à la révision continueront à être publiées sur le site dédié.

L'ensemble des participants à l'enquête et aux débats seront sollicités pour savoir s'ils acceptent de transmettre leurs coordonnées pour continuer à être informés de la suite de la démarche. Le tableau de bord et sa présentation sont aussi les outils dédiés à l'information du grand public.

- Présenter à la CLE ainsi qu'aux collectivités et parlementaires de la zone de manière assez détaillée les contributions du public et ses principaux points d'attention et d'attente exprimées sur le SAGE ou sur les questions posées lors de la concertation.

L'ensemble des contributions ont été présentées à la CLE, qui dispose d'un collège de représentants des collectivités territoriales.

La démarche d'implication du public sera relayée auprès de différentes instances et relais d'informations.

- Poursuivre la participation du public et les débats qui ne seront pas finalisés sous une forme adéquate qui puisse peser sur les décisions et travaux futurs avant validation du SAGE ainsi que la mise en œuvre du SAGE.

La démarche de concertation a été construite de façon rigoureuse afin de nourrir les décisions de la Commission Locale de l'Eau vis-à-vis de la révision du SAGE.

La stratégie du SAGE, nourri par la concertation, sera actée en avril. Les étapes suivantes seront essentiellement techniques et juridiques. Cela ne justifie pas de nouvelle phase de participation du public avant la démarche de recueil de l'avis du public qui est obligatoire.

- En particulier, retourner auprès du public, pour échanger et recueillir les avis sur le SAGE écrit avant sa validation finale par la CLE.

Une fois écrit, le SAGE sera soumis à l'avis des assemblées dont la liste est fixée à l'article R 212-39 du code de l'environnement. Les éventuelles modifications apportées au SAGE à la suite de cette consultation seront reportées dans un mémoire qui sera joint au dossier de consultation.

Ensuite, le projet de SAGE sera soumis à une démarche de participation du public par voie électronique, en application de l'article R 123-8 du code de l'environnement : les documents constitutifs du SAGE seront ainsi bien soumis à l'avis du public avant validation finale par la Commission Locale de l'Eau.

- Diffuser les études et éléments qui seront produits notamment dans le cadre de l'évaluation environnementale au fur et à mesure, sans attendre la PPVE.

Les rapports des différentes phases d'avancement du SAGE continueront d'être publiés sur le site internet de la révision du SAGE, pour une accessibilité de l'information à tous.

L'évaluation environnementale est constituée au fur et à mesure de la démarche, depuis la phase de validation de l'état des lieux. Elle ne produit pas d'étude supplémentaire mais retrace la démarche tout en analysant les impacts du projet de SAGE sur les différents compartiments de l'environnement. L'évaluation environnementale est un document à part entière du SAGE et sera donc validé par la CLE en même temps que le projet de SAGE.

- Proposer un dispositif d'implication des habitants et de la société civile élargi à la mise en œuvre et au suivi et évaluation du futur SAGE dans ses composantes planificatrice et réglementaire

Cette proposition élaborée par la CLE a fait l'objet de débats le 25 novembre. La Commission Locale de l'Eau procédera aux arbitrages sur ce sujet lors de la validation de sa stratégie en avril.

Par ailleurs, le SAGE disposera d'un tableau de bord qui permettra d'en suivre l'avancée et qui sera diffusé.

Vous remerciant pour le temps investi et des conseils prodigués dans le cadre de la démarche de participation du public du SAGE Vilaine, je vous prie d'agréer, Madame Besses, l'expression de ma considération distinguée.

À la Roche Bernard, le
Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Michel DEMOLDER